

APPEL AUX CANDIDATURES

pour les créations de danse contemporaine 2005

Fondée en 1994 sur l'initiative du Ministère de la Culture, l'association "Théâtre Danse et Mouvement" s'est fixée comme objectif de promouvoir la danse contemporaine et les jeunes artistes luxembourgeois - en coopération avec des institutions à Luxembourg et à l'étranger -, et d'encourager la création, la production et la diffusion de spectacles.

Le "Théâtre Danse et Mouvement" fait un appel aux candidatures à tous les chorégraphes et artistes professionnels luxembourgeois - ou résidents à Luxembourg -, ainsi qu'à toutes les institutions liées à l'Art de la danse et de la scène, qui souhaiteraient entreprendre une création chorégraphique en 2005.

Les formulaires d'inscription sont à retirer auprès des bureaux de TDM; il devront être retournés dûment complétés pour le 15 avril 2004 au plus tard à l'adresse suivante:

Théâtre Danse et Mouvement a.s.b.l.

(Contact: Mireille Petitgenêt)

20a, rue de Strasbourg

L-2560 Luxembourg

T/ +352 40 45 69

F/ +352 26 48 09 40

E/ tdm@culture.lu

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS

Appel de candidatures

pour un concours entre architectes portant sur la conception urbanistique et architecturale de la 2^e École Européenne et des Centres polyvalents de l'Enfance à Mamer.

Adresse du pouvoir adjudicateur:

Le Maître d'Ouvrage est l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par: le Ministère des Travaux Publics l'Administration des Bâtiments publics

Description du projet: Le programme de construction comporte quelque 80'000 m² de surface totale brute.

Date limite pour le dépôt des demandes de participation: 30 avril 2004

Adresse de dépôt des dossiers de candidature: Administration des Bâtiments publics C/o Mme Rita Biel 10, rue du St. Esprit L-1475 Luxembourg Tél.: 46 19 19 - 1 Fax.: 46 19 19 - 555

Conditions minimales de participation

Critères de sélection des participants

Les candidats doivent apporter la démonstration de leur

qualification quant à leur compétence, expérience et fiabilité en soumettant un dossier de candidature comprenant:

- la liste de références sur des études et réalisations comparables à l'objet du concours, en distinguant les projets d'usage comparable et ceux d'envergure équivalente; effectuées au cours des 5 dernières années
- la liste générale des références du candidat, renseignant sur les coûts de construction, les surfaces et volumes bâtis, et faisant la distinction entre les projets réalisés et non réalisés;
- la présentation des moyens du candidat en personnel (qualification, curriculum vitae, indication des ressources humaines du candidat en faisant la distinction entre les personnes qualifiées au sens du concours et les ressources administratives) et en équipements techniques;
- la description de la manière dont le candidat compte assurer sa présence à proximité des lieux d'exécution de l'objet du concours;
- l'attestation de l'inscription au registre professionnel du pays d'origine;
- l'attestation de souscription à une assurance en responsabilité civile.
- une note renseignement sur le chiffre d'affaires du candidat pendant les 3 dernières années.

Participants et présélection

Sont admis à participer au concours les architectes (ou les équipes) qui seront sélectionnées par le jury à la suite de l'appel de candidatures paru dans le Journal Officiel de l'Union Européenne.

Les critères de sélection portent sur la qualité des références et la capacité des candidats.

La participation au concours est réservée aux architectes qui, à la date de la publication, sont autorisés à exercer la profession d'architecte dans le pays d'origine abouissant, en cas de retenue de la candidature, sous condition de fin de non recevoir, à la reconnaissance dans les meilleurs délais par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils luxembourgeois.

Nombre envisagé de participants: fourchette entre 8 et 10 participants

Critères pour l'évaluation des projets

Le jury appréciera les projets selon les critères suivants:

- intégration urbanistique et contextuelle
- conception architecturale générale
- relations fonctionnelles d'utilisation
- accomplissement du programme et des fonctions

- coût de construction et économie du projet

Membres du jury

Le jury est composé de 13 membres:

Mme Maryse Scholtes, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Travaux publics
M. Fernand Otto, Directeur de l'Administration des Bâtiments publics
M. Jean Huberty, Ministère de l'Education Nationale
M. Harald Feix, Directeur de l'Ecole Européenne I
M. Paul Schiltz, Directeur de l'Ecole Européenne II
M. Giorgio Sana, Architecte, Commission Européenne, OIL
M. Alex Simonis, Architecte, Ministère de l'Intérieur, Datur
M. Tom Weisgerber, Inspection Générale des Finances
M. Georges Molitor, Directeur adjoint de l'Administration des Ponts et Chaussées
M. Jean Leyder, Architecte, Administration des Bâtiments publics
M. Adrian Meyer, Architecte, professeur EPFZ, Burkard Meyer Architekten, Suisse
M. Christian Bauer, Architecte, représentant de l'OAI
M. Claude Schmitz, Architecte, représentant de l'OAI
M. Marc Jung, Architecte suppléant, représentant de l'OAI

La décision du jury est contraignante pour l'entité adjudicatrice

Nombre et montant des prix

L'allocation des prix suivants est prévue:

1er prix: 80.000.- EUR h.T.V.A.

2e prix: 60.000.- EUR h.T.V.A.

3e prix: 50.000.- EUR h.T.V.A.

Le jury pourra en outre décerner des mentions pour un montant total de 60.000.- EUR h.T.V.A.

Total: 250.000.- Eur. h.T.V.A.

Indemnités versées à tous les participants

Chaque participant qui aura remis un projet conforme aux dispositions du présent règlement sera rémunéré à raison de 25.000.- EUR h.T.V.A.. En cas de réalisation globale ou partielle du projet par le lauréat du concours, le montant correspondant à la rémunération sera considéré comme acompte sur ses honoraires. Rémunérations et prix seront versés aux participants sur présentation d'une facture après vérification de la conformité technique de leurs projets.

Suite donnée au concours

Vu la taille de l'ensemble du projet à réaliser, le pouvoir adjudicateur se propose de charger le lauréat du concours, c'est à dire le concurrent auquel aura été décerné le premier prix, de la mission d'architecte pour la poursuite des études et de la réalisation du plan directeur du site et d'un ou de plusieurs des bâtiments. Les autres bâtiments à réaliser seront attribués parmi les bureaux ayant remporté les 2^e et 3^e prix ou des mentions.

Documents à joindre au dossier concernant la situation propre du candidat

Capacité juridique

Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre de commerce, déclaration sous serment ou certificat, dans les conditions prévues par la législation du pays d'origine où il est établi. Extrait du casier judiciaire ou, à défaut, document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance.

Certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'origine selon lequel le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'origine selon lequel le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où il est établi.

En cas d'association momentanée, les pièces sont à produire individuellement pour chacun des bureaux de l'association momentanée et sont à compléter d'une note de synthèse qui reprend les indications cumulées de l'association momentanée

Toutes ces pièces doivent être rédigées en français ou en allemand respectivement être accompagnées d'une traduction certifiée conforme en français ou en allemand.

Le présent avis a été communiqué à l'Office des Publications Officielles des Communautés Européennes le 22 mars 2004 aux fins de publication.

Luxembourg, le 23 mars 2004
La Ministre des Travaux publics,

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS

APPEL DE CANDIDATURES

relatif à la construction (sans financement) et à l'exploitation d'une centrale d'énergie avec installation de cogénération électricité-chaleur pour le Lycée du Nord à Wiltz (suivant les modalités définies par le document CRTIB 179

1. Pouvoir adjudicateur:

Ministère des Travaux publics Administration des Bâtiments publics 10, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg Tél.: 46 19 19 - 1 Fax.: 46 19 19 - 555

2. Procédure:

Les travaux seront adjugés par soumission restreinte après sélection des candidats suite à cet appel de candidatures. Les travaux seront ad-

jugés en entreprise générale avec les fournitures qu'ils comportent.

3. Description et envergure des travaux:

Envergure de l'objet:

- cogénération d'une puissance thermique d'env. 800 kW
- 2 chaudières d'une puissance totale de 2500 kW avec périphérie
- ballon d'hydroaccumulation, collecteur, pompes
- installations de régulation et de commande

4. Délai d'exécution:

Le début des travaux est prévu pour novembre 2005.

La durée des travaux est de 120 jours ouvrables

La durée du contrat d'exploitation: 15 ans

5. Forme juridique:

Toute forme juridique est autorisée y comprise l'association momentanée, cette dernière sous réserve d'un engagement solidaire avec désignation d'un mandataire.

6. Date limite de réception des demandes de participation:

Les candidatures sont à remettre au plus tard pour le vendredi 30 avril 2004 à l'Administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit, L-1475 Luxembourg à l'attention de Mme Biel (tél: 46 19 19 340, télécopieur: 46 19 19 555).

Les demandes de participation doivent être rédigées en français ou en allemand.

8. Cautionnement et garanties: retenue de garantie de 10 %

9. Modalités de financement et de paiement: selon réglementation des marchés publics

10. Renseignements à joindre au dossier concernant la situation propre du candidat.

Conditions minimales de participation. Critères de sélection:

Capacité juridique

1. Statuts de l'entreprise, composition du conseil d'administration.
2. Certificat d'inscription au registre professionnel dans les conditions prévues par la législation de l'Etat où elle est établie.
3. Extrait du casier judiciaire ou, à défaut, document équivalent renseignant sur la probité de la personne gérant l'entreprise et délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, ne datant pas de plus d'un an.

Capacité économique et financière

1. Déclaration sur le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif au marché visé au cours des trois derniers exercices.
2. Bilans et comptes pertes et profits certifiés ou déposés pour les sociétés ou bilans et comptes pertes et profits annexés à la déclaration fiscale des revenus

pour les entreprises individuelles et portant sur les trois dernières années.

3. Certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat membre où l'entreprise est établie selon lesquels l'entreprise est en règle avec ses obligations relatives de déclaration et de paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts et taxes

Capacité technique

1. Informations sur la capacité technique du candidat avec indication de ses équipements, de ses effectifs et de ses cadres pendant les trois derniers exercices. Effectif minimum: 60 personnes.
2. Description de l'organisation actuelle de l'entreprise en ce qui concerne les installations citées en objet en général et dans les centres scolaires et sportifs en particulier. Description des moyens particuliers, méthodes et outils utilisés (GMAO, Assurance Qualité - démarche ISO, bureau d'études, plans d'exécution DAO, etc.)
3. Informations sur la partie des travaux que le candidat entend réaliser en travaux propres et sur ceux qu'il entend faire réaliser en sous-traitance.
4. Liste des sous-traitants auxquels une partie des travaux sera confiée.
5. Liste de références contenant les noms des clients, le montant, l'époque, le lieu d'exécution et l'envergure des travaux. Cette liste doit être accompagnée de certificats de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Nombre minimal de références analogues: 3.

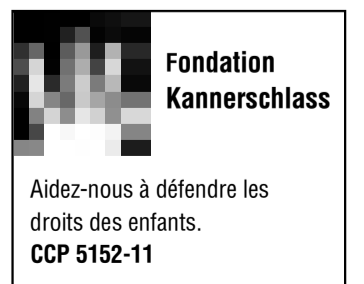
Critères de sélection des candidats:

- qualité des références
- qualité du personnel d'encadrement
- capacité technique du candidat
- capacité financière du candidat

11. Les critères d'adjudication seront précisés dans l'invitation à soumissionner. L'attribution se fera à l'offre économiquement la plus avantageuse. Des variantes non sollicitées ne sont pas admises.

Le présent avis a été communiqué à l'Office des publications officielles des Communautés européennes le 22 mars 2004 aux fins de publication.

Luxembourg, le 31 octobre 2003
La Ministre des Travaux publics,
Erna Hennicot-Schoepges



Aidez-nous à défendre les droits des enfants.
CCP 5152-11